

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 07 février 2025

VALIDATION DU
FONCTIONNEMENT ET
DES CRITERES
D'ATTRIBUTION DE
L'APPEL A PROJETS
FONDS CULTUREL
TRANSFRONTALIER
GRAND GENEVE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à midi, le
Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni
à Archamps sous la présidence de Monsieur
Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 24 janvier 2025
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

N° CS2025-10

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

M. Vincent SCATTOLIN - M. Daniel RAPHOZ -
Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie
GODARD-CHARILLON - M. Max GIRIAT - M.
Christophe ARMINJON - Mme Chrystelle
BEURRIER - Mme Claire CHUINARD - M.
Christophe SONGEON - M. Jean-Claude
TERRIER - M. Denis MAIRE - M. Pierre-Jean
CRASTES - Mme Carole VINCENT - M. Julien
BOUCHET - M. Patrick ANTOINE - M. Gabriel
DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - Mme
Nadine JACQUIER - M. Jean-Luc SOULAT - Mme
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Eddi
ETIENNE - M. Claude THABUIS - M. Benjamin
VIBERT - M. Stéphane VALLI - Mme Nadine
PERINET - M. Pierrick DUCIMETIERE

Nombre de délégués
Présents : 30
Pouvoirs : 7

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER suppléant de M.
Bernard BOCCARD - Mme Marion BARGES-
DELATTRE suppléant de M. Yves CHEMINAL -
M. Bernard VUAILLAT suppléant de M. Patrice
DUNAND - Mme Véronique LECAUCHOIS
suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

M. Denis LINGLIN donne procuration à M. Daniel
RAPHOZ - Mme Annick GROSROYAT donne
procuration à M. Vincent SCATTOLIN - M.
Claude MANILLIER donne procuration à M.
Christophe ARMINJON - Mme Marie-Pierre
BERTHIER donne procuration à M. Christophe
SONGEON - M. Florent BENOIT donne

procuration à Mme Carole VINCENT - M. Philippe MONET donne procuration à M. Stéphanie VALLI - M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

• **Délégués excusés :**

M. Denis LINGLIN - M. Patrice DUNAND - Mme Marie - Pierre BERTHIER - M. François DEVILLE – Mme Annick GROSROYAT - M. Bernard BOCCARD - M. Hubert BERTRAND - M. Claude MANILLIER - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Yves MASSAROTTI – Mme Catherine BRUN - M. Cyril DEMOLIS – M. Yves CHEMINAL - M. Régis PETIT - M. Sébastien JAVOGUES

**VALIDATION DU FONCTIONNEMENT ET DES CRITERES
D'ATTRIBUTION DE L'APPEL A PROJETS FONDS CULTUREL
TRANSFRONTALIER GRAND GENEVE**

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;
Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;
Vu la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;
Vu la délibération relative à l'adoption du Budget primitif 2025 prévoyant les crédits pour la démarche présentée ci-après
Vu la volonté du Pôle Métropolitain du Genevois français de promouvoir des projets culturels transfrontaliers innovants, répondant aux défis sociétaux actuels, notamment en matière de transition écologique.

CONTEXTE

Le Fonds Culturel Transfrontalier, créé en 2023, renforce les synergies culturelles entre les territoires français et suisses du Grand Genève. Ce dispositif vise à encourager les collaborations artistiques et culturelles, promouvoir la diversité culturelle, soutenir les projets transfrontaliers innovants, tout en renforçant le sentiment d'appartenance à un espace commun et forgeant une identité culturelle commune.

Pour l'édition 2025-2026, ce fonds est doté d'un budget total de 220 000 €/CHF, cofinancé par les partenaires suivants :

- Le Canton de Genève pour 50 000 CHF,
- La Ville de Genève pour 50 000 CHF,
- L'Association des communes genevoises pour 50 000 CHF,
- Le Pôle métropolitain du Genevois français pour 50 000 €,
- L'Etat français par le biais de la Direction des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC ARA) pour 20 000 €.

FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Fonds soutient des projets culturels transfrontaliers qui :

- Favorisent la coopération entre acteurs français et suisses ;
- Innovent dans leurs formats, thématiques ou méthodes ;
- Valorisent l'identité culturelle du Grand Genève ;
- Intègrent des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les candidatures sont ouvertes aux :

- Artistes et acteurs culturels professionnels actifs depuis au moins trois ans dans le Grand Genève,
- Institutions et établissements culturels,
- Collectivités publiques locales des deux côtés de la frontière.

Chaque projet doit être porté conjointement par au moins un acteur français et un acteur suisse, et doit se dérouler entre le 21 avril 2025 et le 31 décembre 2026.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Les projets seront évalués sur leur :

- **Assise territoriale et impact environnemental**
(Caractère transfrontalier et implication des acteurs des deux côtés de la frontière ; qualité et pertinence des démarches de transition écologique entreprises dans le cadre du projet.)
- **Intérêt artistique**
(Innovation et originalité des formats ou des contenus ; contribution à l'identité culturelle commune du Grand Genève ; complémentarité ou enrichissement de l'offre culturelle existante.)
- **Cohérence et viabilité du projet**
(Cohérence entre les objectifs, les moyens, et les résultats attendus ; faisabilité du projet (calendrier réaliste, partenariats solides, etc.) ; pertinence et clarté du budget.)

La subvention couvre jusqu'à 80 % des dépenses éligibles, dans la limite des fonds disponibles.

PROCESSUS DE SÉLECTION :

Les dossiers sont instruits en deux phases :

1. **Présélection technique et professionnelle** par un jury composé de représentants des partenaires financiers et de conseillers culturels.
2. **Sélection politique** par un jury d'élus incluant des représentants du Pôle métropolitain, de la DRAC ARA, de la Ville et du Canton de Genève, et de l'Association des communes genevoises.

CALENDRIER :

Lancement de l'appel à projets : 17 février 2025,
Dépôt des dossiers : jusqu'au 20 avril 2025,
Sélection : mai 2025,
Résultats : juillet 2025.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en œuvre du Fonds Culturel Transfrontalier Grand Genève pour 2025-2026 selon les modalités présentées ;
- **APPROUVE** la participation du Pôle métropolitain du Genevois au Fonds Culturel Transfrontalier Grand Genève à hauteur de 50 000 € pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** le Président du Pôle métropolitain à engager les démarches nécessaires, y compris la signature des conventions de financement avec les partenaires ;
- **ADOpte** les critères d'attribution détaillés dans le règlement du fonds annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 14/02/2025

Publié ou notifié le 14/02/2025

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN

Le Président,
Christian DUPESSEY




The seal of the Métropole de Genève is circular, featuring a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'Métropole de Genève' and 'R.F.'.




The seal of the Métropole de Genève is circular, featuring a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'Métropole de Genève' and 'R.F.'.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.